



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA SOMME

Direction Départementale de la Protection des Populations

Service Santé Protection Animales et
Environnement

Amiens, le 07 décembre 2016

Dossier suivi par : Laurent Rivaux

Objet : Information Mairies – Virus influenza
aviaire H5N8 – mesures de bio sécurité

Réf. : DDPP80 2016 04052

Mesdames et Messieurs les Maires,

Depuis le 26 novembre 2016, neuf foyers en élevage et deux cas (l'un sur des oiseaux captifs, l'autre sur un oiseau sauvage) d'influenza aviaire hautement pathogène ont été déclarés en France. Ces foyers s'ajoutent à ceux découverts en Europe principalement en Allemagne et en Hongrie. Le virus est aussi présent au delà de l'Europe.

Un arrêté du ministre de l'agriculture, publié le 6 décembre 2016, a ainsi relevé le niveau de risque à "élevé" pour l'ensemble du territoire métropolitain.

Cette évolution du niveau de risque impose la mise en place de mesures de biosécurité renforcées notamment dans l'ensemble des élevages non-commerciaux de volailles (basses-cours). Ce renforcement des mesures de biosécurité impose pour ces élevages la mise en confinement des élevages non-commerciaux ou la pose de filets permettant d'empêcher tout contact entre les volailles et les oiseaux sauvages.

Il est donc demandé à chaque Maire d'informer les détenteurs d'élevages de volailles non-commerciaux des mesures à mettre en oeuvre dans ces élevages. Afin d'aider les détenteurs dans cette mise en place, un dépliant est annexé à cet envoi reprenant l'ensemble des obligations de ces détenteurs. Nous vous engageons à en faire une diffusion large sur vos communes.

La mise en oeuvre de ces mesures est essentielle pour éviter l'installation de ce virus sur notre territoire et protéger les élevages contre le risque qu'il représente.

Je vous remercie de faire le nécessaire auprès de vos administrés pour les sensibiliser sur l'importance des points ici évoqués.

Les services de l'Etat restent à votre disposition pour toute information complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les maires l'expression de ma considération distinguée.

Le Préfet



Philippe DE MESTER

P. J. : Dépliant sur le renforcement des mesures de bio sécurité pour lutter contre le virus de l'influenza aviaire dans les basses cours